

(pour les lettres douteuses, etc.), la division en actes (figurant sur les papyrus) et aussi, mais uniquement pour une raison pratique, en scènes, empruntée au théâtre classique français. L'apparat critique est double (témoignages ; choix de corrections et conjectures), mais vise aussi à une description des papyrus. Outre le choix entre des corrections d'une variété parfois déroutante, l'A. intervient peu : lecture plus précise (« melius quam », « potiusquam » et l'humble « uel »), deux corrections : *Arbitr.*, 803 : μοι dans l'apparat critique et la traduction, mais non dans le texte ; *Tond.*, 124 ἐκτεταγμένων : habile restitution. La traduction serre le texte grec, l'ordre des mots au point de s'écarter de la syntaxe originelle. Des comblements de lacunes sont intégrés à la traduction, signalés par les italiques. Cette édition soignée se signale également par ses notes et ses notes complémentaires. – B. STENUIT.

Louis CALLEBAT, *Le De architectura de Vitruve*, Paris, « Les Belles Lettres », 2017, 15 x 21, 458 p., br. EUR 45, ISBN 978-2-251-44691-2.

L'éminent spécialiste de Vitruve regroupe ici vingt-sept articles, dont un inédit, selon deux axes. Le premier est conceptuel. La comparaison entre Vitruve et Alberti montre que concepts et exécution guident Vitruve, tandis que l'aspect conceptuel l'emporte chez l'humaniste du XV^e siècle (p. 31-46). L'A. est revenu plusieurs fois sur le partage entre science et technique dans le cadre de la littérature scientifique à Rome. Vitruve, quant à lui, dispense une connaissance plus qu'une compétence, mais l'équilibre est parfois tenu (cf. p. 49 et s., 87 et s., 203, 406) ; en effet, le *De architectura* est un traité spécialisé, ciblant décideurs, maîtres d'œuvre non moins que des gens cultivés. De là, l'importance de la rhétorique dans ce traité, mais comprise dans le sens que les éléments d'un édifice, leurs rapports et leur unité organique fonctionnent comme l'argumentation (p. 87-104) ; il y a, chez Vitruve, une « large communauté de langage entre architecture et rhétorique » (p. 104) ; c'est platonicien. Ce premier axe conceptuel explore aussi les machines hydrauliques (pompes, moulins, horloges, siphons ...) et les problèmes de mécanique (engins de levage, drainage, tuyauterie ...), que la disparition des illustrations de Vitruve complexifie (Fra Giocondo, dans son édition de 1511, tentera de combler cette lacune). Le second axe de ce recueil d'articles est linguistique. Vitruve vulgarisa un savoir spécialisé. On ne saura jamais comment on parlait sur un chantier (p. 253 et s.) et le « devis de Pouzzole » (*CIL* X 1781), dont le lexique est étudié en annexe, est en fait un cahier des charges. Dans le vocabulaire latin (et moderne) de l'architecture, la place de Vitruve est essentielle. Sont rééditées ici plusieurs études lexicales sur l'origine, la formation et l'évolution des termes vitruviens, particulièrement en matières hydraulique et hydrologique (les mots sont repris dans des index en annexe), sur les emplois métaphoriques (type *fascia* pour le bandeau d'une architrave) ; Vitruve renvoie explicitement une centaine de fois à un terme grec, avec des équivalences parfois approximatives, étant plus soucieux de classification sémantique que d'explication étymologique. La langue du *De architectura* est le parent pauvre des études vitruviennes, sans doute à cause de ses écarts par rapport aux normes classiques. Pourtant, empruntant au latin vulgaire, elle est adaptée à son objet (technique) et à son but (didactique). L'A. le montre par le lexique et la phraséologie (p. 311-347), percevant paradoxalement une recherche esthétique, alors même que se forge une langue technique. – B. STENUIT.

Pascale PARÉ-REY, Flores et acumina. *Les sententiae dans les tragédies de Sénèque* (Collection du CEROR, 41), Paris, De Boccard, 2012, 17 x 27, 432 p., br. EUR 45, ISBN 978-2-904974-43-4.

Assez voyants, les vers gnomiques des tragédies de Sénèque sont diversement appréciés : intervention personnelle de l'auteur, abus de rhétorique, interruption de l'action ... Pour l'A., les *sententiae* s'insèrent dans le drame : leur théâtralité est réelle (p. 9). I^{ère} partie. Des traités antiques de rhétorique, deux traits essentiels de la *sententia* sont dégagés : une formule générale, une pointe (ce qui exclut les réflexions courant sur

plusieurs vers) ; de là, un corpus d'environ quatre cents *sententiae* tirées des tragédies, traduites et accompagnées d'un intertexte (p. 39-83) ; un classement thématique les reprend à la fin (p. 375-94). Les comparaisons avec des prédécesseurs montrent la maîtrise et l'originalité sénéquiennes de la *sententia* ; l'influence de Publilius Syrus est indéniable. Le lecteur aurait tort de ne retenir que ce corpus, original et fort utile. La II^e partie montre que les *sententiae* ont une fonction structurante du drame. De nombreux tableaux quantitatifs révèlent leur insertion pertinente à des moments précis. Pétrone (118) le recommandait : *sententiae [...] intexto uersibus colore niteant*. La III^e partie s'attache à la question litigieuse de la portée des *sententiae*. Philosophique (chap. VII) ? Pour un spectateur éclairé, sans doute. Nombreuses sont les convergences avec l'œuvre en prose. Toutefois, les circonstances, non moins que le profil de certains personnages, les détournent de leur sens courant ou leur donnent un aspect paradoxal ; exemple parmi d'autres, Médée, dont les *sententiae* du plus pur stoïcisme sont au service d'une vengeance barbare (p. 236 et s.). Les *sententiae* ont plutôt une portée expressive (chap. VIII) : elles éclairent les passions des personnages, expriment le pathos, n'ont rien de déclamatoire ; cette dernière position suscitera des critiques, mais il faut reconnaître à l'A. la précision de ses commentaires. Les *sententiae*, harmonieusement, ont une portée tout à la fois générale et précise ; leurs affinités avec l'enthymème soulignent un travail élaboré (chap. IX). Enfin, brève, ciselée et mélodieuse (allitérations, etc.), la *sententia* charme ; paradoxale et condensée, elle frappe (chap. X). L'A. pense avoir montré la vérité poétique de la *sententia* : elle rythme le texte, on l'attend. – B. STENUIT.

Pline le Jeune. Lettres. Livre X. Texte établi, traduit et commenté par Hubert ZEHACKER et Nicole MÉTHY (Collection des Universités de France), Paris, « Les Belles Lettres », 2017, 12,5 x 19, XXXI + 154 p. en partie doubles, br., EUR 45, ISBN 978-2-251-01474-6.

L'introduction rappelle l'intérêt du livre X (correspondance de Pline le Jeune et Trajan) et en fait le tour critique. L'édition compte cent vingt-et-un numéros pour cent vingt-quatre lettres (car 3a-b, 17a-b, 86a-b). Deux groupes. *Ep.* 1-14 : Pline est préfet du Trésor ; 15-121 : Pline est gouverneur de Pont-Bithynie (légal *et* proconsul : p. XII). L'ordre des lettres est chronologique, l'incertitude (p. XII-XIII) planant toujours sur les dates de sa mort (brutale) et de sa mission provinciale (110-112 ou 112-114). D'où : le recueil est-il complet et qui l'a publié ? Les A. font le point également sur le caractère des réponses de Trajan, rarement personnelles (p. XVIII et les notes). Ces lettres permettent de suivre, par des cas concrets (travaux publics, statuts de personnes, litiges ...), efficacité et faiblesses de l'administration romaine. Les différentes lectures du livre X (politique, idéologique, psychologique et littéraire) en font un *unicum* de la littérature latine. Très différente de celle des livres I-IX, la tradition manuscrite est « évanescence », reflet du moindre intérêt qui leur fut porté, car il n'y est question que de politique intérieure d'une province lointaine et Trajan n'a pas réalisé son rêve parthe. Toutefois, à la fin du XV^e siècle fut découvert à Paris, en l'abbaye de Saint-Victor, un ms. contenant les dix livres, daté du VI^e siècle et aujourd'hui presque totalement perdu ; lui ou ses copies servirent aux éditions imprimées, dès 1502. L'établissement du texte, dû à H. Zehnacker, est de tendance conservatrice, refusant de suivre des éditeurs comme Alde Manuce qui corrigeait ce qu'il jugeait lourd ou peu clair. Ainsi, 23, 1 (dans l'apparat critique) : *locum totum ita refecit* a [a = Alde 1508] ; 51, 2 ; 52 ; 58, 9 ; 78, 2 ; 79, 3 ; 114, 1 ... De même, absence de conjectures personnelles et réticence face aux conjectures antérieures : le « jeu stérile des corrections. Nous gardons la leçon [...] qui est la meilleure pour le sens et la plus simple pour la forme » (note *ad* 61, 2). Il faut cependant corriger des fautes évidentes, comme en 22, 1 : le texte transmis étant incompréhensible, la correction d'Orelli est adoptée ... « faute de mieux » (p. 84). 2, 3 : la correction d'Alde *malui* est reprise, mais *di* reste sans verbe exprimé, d'où d'autres corrections, signalées seulement dans l'apparat critique. 9, 1 : l'ajout, par Cattaneo (1518²), de *priuatas*, que le sens exige (p. 74), est accepté. 23, 1 : texte souvent corrigé ; l'A. suit la tradition, en se limitant à une seule